

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 6 mai, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 12 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Absents : Mme CERBINO-BARBEROUX

Pouvoirs de :
Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. BERARD Maxime
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE
Mme PICHET Catherine à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Médiathèque : Partenariat avec l'EHPAD Guil-Ecrins

N°20250121-07

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexe : Projet de convention

Synthèse et exposé des motifs

La médiathèque municipale de Guillestre, service public, est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, enfants et adultes. Elle se donne pour mission d'accueillir tous les publics en proposant des médiations culturelles adaptées à chaque tranche d'âge mais aussi de s'investir auprès des publics éloignés ou empêchés, pour donner accès à tous, à la culture et la lecture.

Les personnes âgées accueillies en EHPAD ou restant à domicile ont été identifiées comme des publics empêchés sur le territoire municipal.

Ce partenariat avec l'EHPAD poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Permettre aux seniors d'avoir accès à la lecture et culture à domicile ou à l'EHPAD ;
- Sensibiliser les animateurs de l'EHPAD à l'intérêt de la lecture à tous les âges de la vie ;
- Proposer des médiations culturelles à des publics éloignés et empêchés.

L'objet de la convention est de fixer les engagements respectifs des parties et de préciser les modalités de partenariat.

Il est proposé au conseil de valider cette convention valable deux ans à compter de la date de signature de la convention.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'intérêt de formaliser un partenariat entre l'EHPAD Guil Ecrins et la médiathèque municipale de Guillestre ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 28 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 mai 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025

Publié le : 12 mai 2025